



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 26 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	25
Représentés	3

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt juin deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, S. ROCHEZ, C. BARRIERE.

Absents excusés : Paul BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, D. PETIT représenté par M. CATELIN, C. MARTIN, J. PRUNARET représentée par G. BESSE.

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2023-044

DM N°1 sur le budget communal 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-2 et suivants et L.2121-29,
- Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le Règlement budgétaire et financier de la commune
- Vu le budget communal 2023 voté par la délibération n°2023-030
- Considérant la Commission vie associative qui s'est tenue en date du 12 juin 2023

En fonctionnement

Il est nécessaire

- De créditer 686,90 € au compte 66112 pour des ICNE (remboursement d'emprunt)
- De modifier l'affectation des résultats conformément à la délibération n°2023-043, pour 7.011,52 €

Ces inscriptions en dépenses sont équilibrées par

- Une baisse de 7.200 € sur la dépense « Taxe SRU » (compte 739116)
- De 498,42 € sur le poste « énergie » (compte 6012)

En investissement

Il y a lieu

- D'ajouter 2.000 € de crédit sur l'opération 627 « Fontaines et lavoirs »
- Ce montant est pris sur l'opération n°624 « Afficheur Electronique »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De valider la DM n°1 sur le budget principal 2023 de la commune, présentée ci-dessus et dans le tableau ci-après :

DECISION MODIFICATIVE 2023 - 01				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentations de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentations de Crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté			7 011.52 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté			7 011.52 €	
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	498.42 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	498.42 €			
D-739116-01 : Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	7 200.00 €			
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	7 200.00 €			
D-66112-01 : Intérêts - Rattachement des ICNE		686.90 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		686.90 €		
Total FONCTIONNEMENT	7 698.42 €	686.90 €	7 011.52 €	
INVESTISSEMENT				
D-2313-627-731 : Amélioration fontaines et lavoirs 2023		2 000.00 €		
D-2315-624-020 : Afficheur électronique et signalétique 2023	2 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 000.00 €	2 000.00 €		
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €		
TOTAL GENERAL	-	7 011.52 €	-	7 011.52 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le Maire,
Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : **29 JUIN 2023**
Affiché le : **29 JUIN 2023**